

tionne pendant environ huit cents heures seulement, coûte à peu près \$25. Les usagers de ce genre ne sont pas du tout dans la même situation que les radiophiles urbains qui n'ont qu'à brancher leur appareil sur le courant et ne s'aperçoivent guère de ce que cela coûte.

Si un radiophile a les moyens d'avoir deux postes récepteurs, il devrait payer le prix de deux permis, tout comme s'il possède deux autos. La radio est d'une grande importance pour les gens qui sont éloignés des cinémas et ne se trouvent pas dans le voisinage d'un village ou d'une ville. Un moyen de les aider, c'est de tenir compte de leur situation pour le prix du permis. Si le ministre relève le prix et y ajoute la taxe déjà élevée qui frappe l'usage de radios à piles, le coût devient prohibitif. Si le ministre ne peut réduire le prix des permis, je le prie de ne pas augmenter au moins la taxe sur l'emploi de piles. C'est une espèce de pierre de touche quant aux moyens de l'usager. C'est l'indice qu'il est soit un citoyen pauvre qui s'éclaire au pétrole, soit un campagnard privé d'électricité.

L'hon. M. HOWE: Le Gouvernement étudie sérieusement la question d'établir une différence au sujet des appareils à piles, dans les régions où il n'y a pas de service de courant continu. Un communiqué paraîtra sous peu à cet égard, je pense.

M. HEAPS: Je voudrais parler de l'accroissement de revenus que le département attend du supplément de 50c. Le ministre a dit, je crois, qu'il escomptait une augmentation de recettes de \$600,000 de ce chef. Permettez-moi de l'engager à consacrer une partie de cette somme, au moins un dixième, à l'élimination de l'interférence. Comme le ministre l'a fait remarquer, la somme affectée à cette fin s'impute maintenant sur le fonds du revenu consolidé. Il ne serait que juste et convenable d'utiliser le supplément pour améliorer la réception radiophonique.

M. MARTIN: Quiconque a suivi l'évolution de la radiodiffusion, au Canada, depuis un an et demi, doit arriver à la conclusion que Radio-Canada fait d'excellente besogne. Bien que le ministre ne s'occupe pas directement de la direction de ce service, il mérite aussi des félicitations.

Tout de même, je désapprouve fortement le relèvement de l'honoraire exigé pour le permis de réception, protestation qui, je l'espère, ne portera pas le ministre à penser que je détruis l'effet de mes affirmations quant à l'utilité de Radio-Canada ou quant à l'excellente gestion du ministre lui-même. Je ne représenterais pas convenablement les vues de mes commettants si je n'exprimais pas cette désapprobation.

La réponse du ministre à l'honorable député de Comox-Alberni, à l'effet que le Gouvernement étudie certains aspects de la question, me fait espérer qu'il se produira des améliorations à certains égards. Mon objection tient, non seulement au relèvement de la somme en jeu,—bien que cette augmentation doive peser sur les propriétaires de postes sans accumulateur, mais aussi sur les cultivateurs de comtés semblables au mien et sur bien des citoyens,—mais à ce que le Parlement, par la loi qu'il adoptait il y a deux ans, a consacré le principe d'un réseau radiophonique d'Etat. J'appuie cette idée, qui me paraît conforme à l'intérêt bien entendu du pays.

Puisque nous acceptons ce principe, acquittons comme il convient les frais qui en découlent, de façon à ne pas déconsidérer l'institution même. Avec le plus grand respect, j'exprime l'avis que le relèvement des honoraires et aussi la façon de percevoir ces sommes, non seulement augmentent les charges de la population, mais finiront à la longue par discréditer une institution qui, jusqu'ici, a si bien démontré son utilité. Cette institution peut constituer l'un des meilleurs liens entre les diverses classes de la population, lesquelles semblent si désunies, à l'heure actuelle.

M. HAMILTON: Dans certaines zones du Canada, y compris ma circonscription, les radiophiles n'entendent pas les stations de Radio-Canada. La région du Sault-Sainte-Marie contribue une somme importante sous forme de permis de réception. Nous le ferions très volontiers, si nous entendions convenablement les concerts. Nous ne recevons rien, par les airs, de Radio-Canada. La station de l'endroit n'est pas réunie au réseau, et la puissante station de Toronto, c'est-à-dire CBL, ne se fait entendre que bien irrégulièrement au Sault-Sainte-Marie. En conséquence nous versons à Radio-Canada des sommes rondellettes en retour desquelles nous ne recevons rien.

Si l'on doit augmenter les honoraires du permis de réception, n'est-il pas équitable d'exiger des mesures ayant pour objet de transmettre les radio-concerts, aussi également que possible, à toutes les régions du pays? Dans les régions où l'on peut entendre les émissions de la Société Radio-Canada et celles des postes américains, certains avantages additionnels contrebalanceront la hausse de cinquante cents, mais en ce qui concerne ma circonscription, les radiophiles ne recevront rien de plus pour l'excédent de cinquante cents. Les gens de là-bas ont l'impression qu'on exige d'eux \$2.50 afin d'assurer un meilleur service à d'autres parties du Canada, et qu'ils ne retireront eux-mêmes aucun profit de cette hausse. J'approuve la proposition qui a été faite à l'effet